

Berne, le 7 août 2000

A tous les clubs affiliés à l'USP

48e CONGRÈS ISU, 10. - 17.6.2000, QUÉBEC / CAN LES MODIFICATIONS LES PLUS IMPORTANTES

(en vigueur à partir du 1er juillet 2000)

1. Patinage artistique

- a) (Règle ISU 310/2.c)): Dans le programme court des <u>Messieurs</u>, catégorie <u>Seniors</u>, un quadruple saut peut être montré soit inclu dans la combinaison de sauts, soit comme saut lors des pas.
- b) **(Règle ISU 310/4.f)):** Dans le programme court des <u>Dames et des Messieurs</u>, catégorie <u>Juniors</u>, la pirouette combinée s'exécute maintenant avec <u>deux</u> changements de position.
- c) (Règle ISU 310/g)): Dans le programme court des <u>Dames</u>, catégorie <u>Seniors et Juniors</u>, l'exécution du pas en spirale demande maintenant trois positions de spirales différentes, ainsi qu'un changement de pied.
- d) **(Règle ISU 316/5.a)):** Etre à genoux sur les <u>deux genoux</u> au début, pendant ou à la fin du programme court sera puni avec des déductions dans <u>toutes les catégories</u>.
- e) **(Règle ISU 320):** Addition programmes libres: «Nevertheless, additional jump sequences which contain jumps of not more than one revolution, performed as part connecting footwork preceding double or triple jumps, are permitted».
- f) (**Règle ISU 343**): A toutes les manifestations ISU, l'utilisation de cassettes, CD's, DAT (Digital Audio Tape) ou mini-disques est permise. Il est nécessaire de posséder des enregistrements séparés et une copie de réserve pour chaque programme.
- g) **(Règle ISU 351):** Dans le cas d'une interruption de quelque manière qu'elle soit (arrêt de musique, lacets détachés, blessure etc.) l'exécution du programme complet n'est plus permise. Le patineur a la possibilité de reprendre le programme là où il s'est arrêté, après une attente maximum de 2 minutes.

h) Les trois premiers classés lors d'un championnat du Monde Juniors ne peuvent plus participer aux championnats du Monde s'ils n'ont pas encore atteint l'âge minimum de 15 ans.

2. Danse sur glace

- a) **(Règle ISU 504)**: Toutes les définitions des ISU-Communication No. 1022 (à disposition au secrétariat central USP) ont été inscrites dans les "Regulations»).
- b) (Règle ISU 507): Valse Ravensburg : "Pattern Optional" (au lieu de «Pattern Set»).
- c) (Règle ISU 509/2b)): Lors de la danse originale, les couples doivent patiner sur le rythme de la musique et pas seulement sur la mélodie.
- d) (Règle ISU 509/2.d)) La durée de la danse originale est adaptée chaque année.
- e) **(Règle ISU 509)**:
 - **2.e):** «Excessive skating on two feet by either partner or both is considered as showing inability to skate or maintain balance and therefore should be penalized by the judges».
 - **2.i):** «No more than one stop is allowed (maximum duration 5 seconds) unless permitted by the Committee for the announced rhythms».
- f) **(Règle ISU 522/1):** Les danses imposées pour les championnats d'Europe et du Monde sont annoncées chaque année le 1er juillet.
- g) (Règle ISU 533): Musique (idem "Patinage artistique" point f).
- h) **(Règle ISU 536/2):** L'échauffement pour les danses imposées dure dès maintenant **quatre** minutes. Une musique de fond (Background) n'est plus permise.
- i) Aux championnats d'Europe et du Monde des qualifications seront à patiner s'il y a plus que 31 couples au départ.

3. Synchronized Skating

- a) (Règle ISU 703/1-12 (nouveau)): Pour éliminer toute mésentente possible, la commission technique SYS de l'ISU a défini exactement les expressions techniques les plus courantes.
- b) **(Règle ISU 705/1.c)):** Le choix de musique pour le programme court est plus libre, ce qui veut dire qu'un rythme constant n'est plus ordonné. La musique vocale «used as an instrument» est également acceptée.
- c) (Règle ISU 705/1.b) (nouveau)): «In the Short Program, required step sequences must include steps and turns of a difficult nature such as three turns, brackets, counters, rockers, mohawks, choctaws, twizzles, change of edges, chasses etc. and

be long enough to be clearly recognizable. Step sequences which include more than one crossover in a row do not fulfil the step sequence requirement for the Short Program».

- d) **(Règle ISU 705/1.c) (nouveau)):** «Free skating movements (such as lunges, spirals, Ina Bauers, spread eagles) are not considered as steps in the Short Program but may be used as identifiable / recognizable connecting movements between the two required step sequences».
- e) **(Règle ISU 705/1.e) (nouveau)):** «Transitions necessary to link the required elements are permitted, provided they cover less than one half of the length of the ice surface».
- f) **(Règle ISU 705/1.f) (nouveau)):** «Movements in isolation» comme défini sous le paragraphe 703/10 (par exemple sauts, pirouettes etc.) sont interdits dans le programme court des catégories **Juniors et Seniors**.
- g) **(Règle ISU 705/3):** Dans le programme court des <u>Juniors</u>, <u>une seule</u> séquence de pas en ligne est demandée.
- h) **(Règle ISU 711/2.c) & d.))**: Dans le programme libre des <u>Seniors</u> sont demandées maintenant au minimum <u>quatre</u>, et dans celui des <u>Juniors</u> au minimum <u>trois</u> positions différentes.
- i) **(Règle ISU 724) :** Musique (idem «patinage artistique» point f)).

Les règles 703 et 705 seront structurés différemment dans leur teneur. De ce fait la version officielle de l'ISU doit être attendue. Elle sera probablement publiée au courant du mois de juillet.

4. Vitesse

- a) Les résultats des compétitions de la Coupe du monde sur les longues distances auront plus de poids pendant les qulifications pour les Jeux Olympiques.
- b) La course poursuite par équipe sera définitivement introduite lors des Championnats du Monde Juniors.
- c) Lors des championnats sur quatre distances, l'ordre de départ pour la quatrième distance dépendra des résultats des trois premières distances et de la première longue distance.
- d) Le programme pour les championnats du monde des distances individuelles Messieurs a été changé. Ainsi les patineurs sur distance courte pourront patiner une distance chaque jour (500 m, 1'000 m, 1'500 m).
- e) Les règlements pour la sécurité ont été renforcés, surtout à ce qui concerne les protections des bandes, qui ont été décrites plus précisement.

f) La recommandation aux juge-arbitres de reporter ou annuler la compétition par froid et vent extrême (-20° C) a été introduite.

5. Short Track

- a) A partir de la saison 2000/2001 les titres de champion du Monde sur les distances individuelles de 500 m, 1'000 m et 1'500 m seront attribués (mais pas aux championnats d'Europe).
- b) Pour empêcher le "Team Skating", les règles de la mise en place des paires ont été changées.
- c) Le championnat du Monde par équipe a été prolongé de un à deux jours. Le premier jour les qualifications seront disputées, le deuxième les finales.
- d) Une compétiton de course-poursuite (Team Relay) sera introduite comme compétition de démonstration lors des championnats du Monde Juniors.
- e) Le port de la protection pour la nuque sera obligatoire pour toute les compétitions ISU.

6. En général

- a) En patinage artistique et en danse sur glace l'attribution des petites médailles (programme court, danses imposées et dans originale ensemble ainsi que le libre) est à nouveau introduite.
- b) Les patineurs artistique, les danseurs, les SYS -Teams et les fonctionnaires ont le droit de porter de la publicité sur leurs tenues (deux logos d'une taille max. de 30 cm²), et ceci pendant les entraînements et dans le coin "Kiss and Cry". Cette publicité n'est pas permise pendant la compétition ni pendant la cérémonie protocolaire.
- c) L'ISU accepte à partir de maintenant le design des "National Team Uniforms", ce qui veut dire les combinaison de course des patineurs de vitesse et du Short Track. Toutes les patineurs de la même nation doivent patiner dans les mêmes "couleurs". Les fédérations nationales portent la responsabilité.
- d) Les patineurs possédant deux nationalités ne peuvent plus patiner au début de saison pour une nation et plus tard pour l'autre. Entre deux ils doivent s'écouler au minimum 12 mois (jour fixé est le 1er juillet).
- e) La recommandation que chaque pays peut envoyer au congrès un sportif actif entre ses délégués a été accepté.
- f) L'ISU va renforcer ses contrôles antidopage. Les patineurs qui refusent un contrôle antidopage en dehors d'une compétition sont considérés comme positif et punis en conséquence. Les fédérations membres qui refusent ou pratiquent très irrégulièrement des tests antidoping seront également punis.